



Procès-verbal de la séance du Conseil municipal

Du 22 février 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le vingt-deux février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire en mairie sous la Présidence de Monsieur Franck CHAPOULIE, Maire de la Commune de MELLAC.

Présents : BALLY Isabelle, BIHANNIC Armelle, DARRACQ Gilles, DUPONT Tiphaine, ESCOLAN Séverine, GRANDIN Pascal, HERVÉ Guénaël, LE BIHAN Loïc, LE CRANN Nolwenn, LE GUEN Céline, LESCOAT Christophe, LOZACHMEUR Gilles, MICHEL Florian, NIGEN Pascale, PÉRON Marie-Christine, PHILIPPE Christelle, ROZEAU Amélie, WERNER Mathieu.

Absents excusés : HENRIO Philippe, LE GOFF Patrice, PÉRON Christelle, NIVAIGNE Christophe.

Monsieur Philippe Henrio a donné procuration à Madame Tiphaine Dupont.

Monsieur Patrice Le Goff a donné procuration à Monsieur Mathieu Werner.

Madame Christelle Peron a donné procuration à Madame Céline Le Guen.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut donc valablement délibérer.

M. Loïc Le Bihan a été désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance et fait un point sur la situation sanitaire dans le Finistère. 183 décès recensés dû au Covid-19, 19 000 tests sont réalisés par semaine. Le taux d'incidence est de 37,5 avec 2,4% de cas positifs. Il rappelle que c'est difficile pour tout le monde et qu'il faut s'armer de patience. Toutes les activités sont fortement contraintes, et il est temps que le printemps arrive et que cette pandémie soit derrière nous.

Il y a quelques jours nous avons subi un épisode de gel. Cela a permis de tester nos capacités de réaction. A ce titre je remercie les agents des services techniques de la commune pour leur réactivité et leur disponibilité même à des heures tardives pour aider les personnes qui étaient dans des situations compliquées. Monsieur le Maire remercie également les agriculteurs qui ont prêté main forte pour aider les camions en difficultés dans les fossés. Ce sont de beaux gestes de solidarité.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 9 décembre 2020

Monsieur le Maire soumet aux membres du Conseil municipal le compte-rendu de la séance du 9 décembre 2020.

Il n'y a pas d'observation.

Après délibération, le Conseil municipal approuve le compte-rendu.

Votes : Pour : 22 (procurations : P. Henrio, P. Le Goff, C. Peron) - Contre : 0 - Abstention : 0

2. Budget principal

2.1 Approbation du compte administratif 2020

Monsieur le Maire présente les résultats comptables de l'exercice 2020.

En dépenses de fonctionnement, les charges à caractère général sont en baisse de 12% du fait de l'arrêt des activités durant le confinement, même si des dépenses supplémentaires ont été réalisées pour l'achat de produits d'entretien, ou de matériel comme du plexiglass.

M. Darracq demande ce qui explique la hausse des dépenses liées au gaz ?

Monsieur le Maire répond qu'il n'y a pas eu plus de consommations mais un trop versé de 1600 € que l'on retrouvera par ailleurs en recettes.

M. Darracq demande donc s'il s'agit d'une superposition de factures ?

Monsieur le Maire ajoute qu'il y a eu des difficultés au démarrage de la saison de chauffe du réseau de chaleur.

M. Darracq remarque que les comptes 6065, 6068 et 6182 ont subi une augmentation, il demande si cela est lié à la médiathèque et s'il est possible d'avoir une analyse analytique des dépenses de fonctionnement de l'équipement.

Monsieur le Maire répond que la commune s'était engagée à augmenter son budget d'acquisition de livres dans le cadre de demandes de subventions, c'est pourquoi il y a une forte augmentation. Pour le compte 6067, c'est un regroupement de deux lignes, mais la totalité reste stable.

M. Lescoat souligne qu'il serait intéressant, maintenant que la médiathèque fonctionne depuis un moment, de pouvoir disposer d'un tableau analytique des coûts de fonctionnement.

Monsieur le Maire répond que ce sera fait. Il poursuit avec le chapitre 012 - charges de personnels et frais assimilés, qui ont subi une hausse de 1,3%. On y retrouve les salaires, les changements de statuts, la cotisation pour assurance du personnel. Le chapitre 014 - dégrèvement d'impôt pour les jeunes agriculteurs qui bénéficient d'aides. La commune est avertie par la DGFIP mais ne connaît pas les personnes concernées. Le chapitre 65 – autres

charges de gestion courante est en hausse de 7,1% et s'explique par le versement du forfait scolaire aux écoles Diwan qui est venu s'ajouter. Globalement, les dépenses de gestion des services sont en légère baisse.

En recettes de fonctionnement, le chapitre 013 est en hausse car il y a eu plus d'arrêts maladie, on y retrouve également la participation de La Poste et celle du CCAS pour les agents mis à disposition. Le chapitre 70 – produits des services, est en baisse de 22,9%. La redevance funéraire va disparaître en 2021 sans compensation, les lignes cantine et garderie sont regroupées en une seule et ont connu une forte baisse dû au Covid. Le chapitre 73 – impôts et taxes est stable. La taxe d'habitation et les taxes foncières représentent 1 062 522 € et ont augmenté de 2,8% par rapport à 2019 grâce à des bases très dynamiques. L'attribution de compensation de Quimperlé Communauté est en baisse mais cela s'explique en partie par la somme de 5600 € qui est arrivée plus tard et que l'on retrouvera en 2021, et la somme de 1700 € qui est prélevée au titre de l'adhésion au service mutualisé de prévention. Le FPIC diminue également en passant de 21 633 € en 2019 à 10 816 € en 2020, et il ne va faire que décroître puisque la commune n'y est plus éligible. La taxe additionnelle aux droits de mutation, en hausse, prouve le dynamisme du marché immobilier. Le chapitre 74 - dotations et participations est en légère hausse de 2,4 %, malgré la diminution de la participation de la CAF. Il y a de grosses interrogations sur le devenir des compensations au titre des exonérations de taxe avec la suppression prochaine de la taxe d'habitation. Les autres produits de gestion courante concernent les loyers de la maison Gallo, les remboursements d'assurance, un remboursement de trop versé pour le gaz et une subvention de l'Etat pour l'organisation des élections.

Les investissements 2020 ont porté sur la fin des travaux de la médiathèque, la construction de la maison médicale dont la pose du bardage prend du retard du fait de la demande croissante des Etats-Unis en bois douglas, la fin des travaux au Moulin-Blanc, l'acquisition de matériels (tondeuse, radars pédagogiques), quelques réparations de voirie pour un montant total de 553 818,84 € de dépenses d'équipement.

M. Darracq espère que le bois de bardage de la maison médicale ne provient tout de même pas des Etats-Unis ?

Monsieur le Maire répond que le bois provient d'Italie mais que la demande des Etats-Unis est très forte et perturbe le marché. Il poursuit par les remboursements d'emprunts qui s'élèvent à 130 372,02 € en 2020, un remboursement de taxe d'aménagement pour un projet abandonné à Intermarché, ce qui fait que le montant total des dépenses d'investissement est en baisse par rapport à 2019.

En recettes d'investissement, la Commune a perçu des subventions pour la médiathèque et l'achat de radars, du FCTVA pour un montant de 93 046,26 €, de la taxe d'aménagement à hauteur de 53 680,95 €.

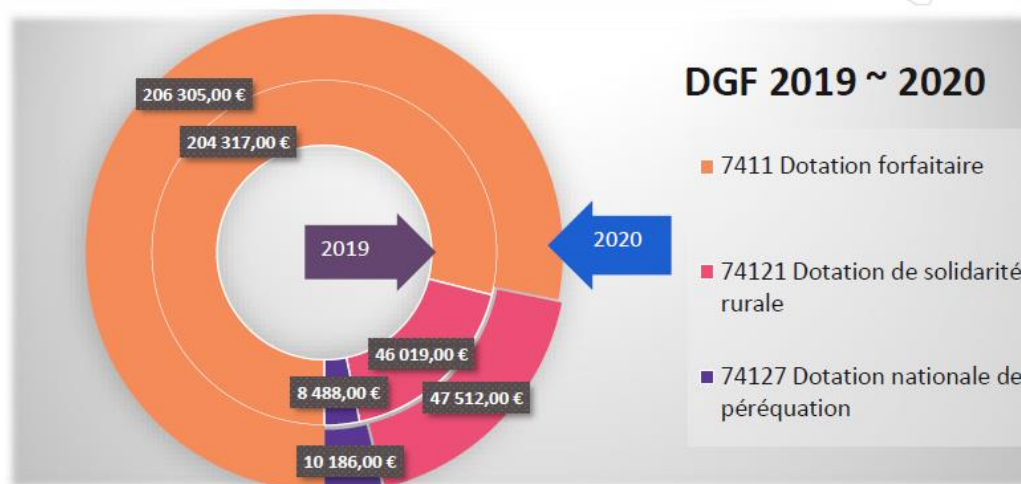
Monsieur le Maire présente le tableau des résultats de l'exercice 2020 et le détail des RAR :

2020		
	Fonctionnement	Investissement
Recettes	2 223 799,14	475 973,64
- Dépenses	1 880 896,46	768 740,38
= Résultat 2020	342 902,68	- 292 766,74
+ Excédents reportés de 2019	346 372,94	415 466,18
= Excédents 2020	689 275,62	122 699,44
- RAR reportés en 2021		213 516,39
= Excédents reportés en 2021	598 458,67	0,00
Besoin section d'investissement		90 816,95

Détail des RAR au 31/12/2020	
17 - Bibliothèque	2 338,96
61 - Maison médicale	180 177,43
99991 - Voirie	9 000,00
99992 - Bâtiments	15 000,00
99993 - Matériels	7 000,00
TOTAL	213 516,39

M. Werner fait une présentation graphique de l'évolution des finances communales. Il explique que les dépenses de fonctionnement sont en hausse sur les dernières années alors que les recettes de fonctionnement sont relativement stables.

Les recettes de cantine et garderie, ainsi que le produit des impôts ont augmenté de manière régulière et permis de compenser les baisses de dotation de l'Etat.



ÉVOLUTION DES PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES

	CA 2019	CA 2020
REMBOURSEMENT FRAIS FONCTIONNEMENT CCAS	€500,00	€500,00
LOCATIONS DIVERSES MATÉRIEL AUX... RÉGIE MUNICIPALES	€1 484,60	€926,00
GARDERIE SCOLAIRE PARTICIPATIONS FAMILLES	€34 445,45	
CANTINE PARTICIPATIONS FAMILLES	€112 300,60	€107 728,04
RÉGIE ANIMATION	€7 243,25	€5 718,25
RÉGIE BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE	€440,00	€1 390,00
REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE...	€10 519,97	€10 699,32
REDEVANCES FUNÉRAIRES	€505,00	€572,00
CONCESSION DANS LES CIMETIÈRES	€1 380,00	€2 947,00
PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES	€171 769,02	€132 453,71

Les charges à caractère générale se stabilisent mais sont difficilement comparables d'une année à l'autre du fait des affectations comptables qui ont évolué sur demande de la DGFIP. Les charges de personnel évoluent autour de +2% chaque année. En 2020 :

- Recrutement CDD à mi-temps pour remplacement de congé maternité
- Emploi d'avenir au service bâtiment prolongé en CDD
- Recrutement CDD à temps plein pour remplacement d'un congé maternité
- Stagiairisation au 1er septembre 2020 de l'agent à mi-temps à la médiathèque.
- Titularisations :
 - Responsable STM au 1er juillet 2020
 - Responsable bâtiments au 1er septembre 2020
 - 2 agents du service périscolaire et entretien au 1er septembre 2020

Les dépenses d'investissements de 2020 concernent les opérations suivantes :

Construction et aménagement de la médiathèque	261 609,56 €
Construction de la maison médicale (fin de chantier prévu en mars 2021)	140 729,81 €
Désamiantage et réfection de la toiture du Moulin-Blanc	15 224,80 €
Réfection toiture de l'école maternelle	26 620,85 €
Réfection route de l'Isle	14 907 €
Travaux route de Kernours	6 132 €
Acquisition terrain Ty Bonal	3 402 €
Matériel informatique	9 050,05 €
Tondeuse	27 600 €
Micro-tracteur	21 399,60 €
2 radars pédagogiques	3 838,08 €
Matériels divers services techniques (combiné bois, matériel électroportatif, poste soudage, brosse de désherbage...)	21 220,22 €
Lave-linge restaurant scolaire	599,99 €

Les ressources d'investissement ne couvrent pas les dépenses et seront donc comblées par les recettes de fonctionnement.

La dette s'élève aujourd'hui à 1 932 482 € et l'emprunt réalisé pour la médiathèque va jusqu'en 2046. En comparant Mellac par rapport aux communes de même strate, la Commune se situe en dessous en termes de recettes et de dépenses. La CAF diminue fortement du fait d'un manque de ressources qui nécessite le recours à l'emprunt. La Commune a des difficultés à dégager des excédents pour financer les investissements. Néanmoins de 2014 à 2019, Mellac reste moins endettée que les communes de même strate.

M. Lescoat remercie M. Werner pour sa présentation explicite des finances par rapport à la présentation comptable précédente. Il remarque que la CAF brute se dégrade et il est inquiet pour le budget 2021. Le dernier Conseil Communautaire a fait état d'une situation tendue au niveau de l'agglomération et M. Chapoulie et Mme Le Crann seront amenés à travailler sur ce sujet au niveau intercommunal. Mais dans nos communes aussi il va falloir trouver des pistes de travail, et il sera nécessaire de faire preuve de rigueur en dépenses de fonctionnement pour pouvoir continuer à investir. Nous attendons de voir où vous souhaitez aller, quel sera votre programme pluriannuel d'investissements. Nous craignons que ce soit compliqué, même si paradoxalement la dette de Mellac reste inférieure aux communes de même strate.

M. Werner ajoute que Mellac a des recettes de fonctionnement inférieures à la moyenne et qu'elle ne peut donc pas s'endetter autant. Depuis 2015, la Commune a perdu 100 000 € de recettes de fonctionnement, mais c'est une contrainte qui pèse sur l'ensemble du bloc communal. Par ailleurs si la Commune ne réalise pas les investissements nécessaires cela peut coûter encore plus cher en fonctionnement au final.

M. Lescoat souligne qu'avec la taxe d'habitation qui va disparaître, c'est aussi un levier fiscal en moins même s'il est appliqué en dernier recours en général. Il ne faut donc pas avoir peur de parler de rigueur. La Commune a réalisé un gros investissement avec la médiathèque et pour ce type de programme structurant il faut penser en amont aux charges de fonctionnement.

Monsieur le Maire confirme qu'il y aura de moins en moins de leviers fiscaux. Il rappelle que le Pacte fiscal et financier doit être discuté au niveau intercommunal avec des enjeux forts tels que la dotation de solidarité communautaire, pour laquelle il faut faire preuve de solidarité mais aussi savoir défendre nos intérêts.

Mme Le Crann est désignée présidente de séance et monsieur le Maire sort de la salle pour procéder au vote.

Le Conseil municipal approuve le compte administratif 2020 du budget principal qui s'établit comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses :	1 880 896,46 €
Recettes :	2 223 799,14 €
Résultat de clôture :	342 902,68 €

Section d'investissement :

Dépenses :	768 740,38 €
------------	--------------

Recettes : 475 973,64 €
Résultat de clôture : - 292 766,74 €

Votes : Pour : 14 (procurations : P. Henrio, P. Le Goff, C. Peron) - Contre : 7 (G. Darracq, S. Escolan, P. Grandin, C. Lescoat, G. Lozachmeur, P. Nigen, M-C. Peron) - Abstention : 0

2.2 Approbation du compte de gestion 2020

Le Conseil Municipal, après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- Considérant la régularité des écritures,
- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare, que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Approuve le compte de gestion de l'exercice 2020.

Votes : Pour : 22 (procurations : P. Henrio, P. Le Goff, C. Peron) - Contre : 0 - Abstention : 0

3. Budget Réseau de chaleur

3.1 Approbation du compte administratif 2020

Monsieur le Maire présente la section d'exploitation du réseau de chaleur pour l'année 2020 :

Article	Libellé Article	CA 2020
11	Charges à caractère général	21 225,89
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie, ...)	1 613,93
6068	Matières et fournitures consommables (bois)	18 974,08
611	Sous-traitance générale	637,88
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 301,00
6215	Personnel affecté par la collectivité de rattachement	1 301,00
Dépenses totales de gestion des services		22 526,89
66	Charges financières	3 255,13
66111	Intérêts réglés à l'échéance	3 009,82
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	245,31
Total des dépenses réelles		25 782,02
6811	Dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles	15 594,35
Total des dépenses d'exploitation		41 376,37

Chapitre /Article	Libellé	CA 2020
701	Ventes de produits finis et intermédiaires	41 770,19
777	Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat	8 176,16
Excédent reporté N-1		14 003,58
Total des recettes d'exploitation		63 949,93

Monsieur le Maire présente la section d'investissement :

Article	Libellé Article	CA 2020
1641	Emprunts en euro	5 926,34
1687	Autres emprunts et dettes	5 000,00
1391	Subv. invest. Inscrites au compte de résultat	8 176,16
Total des dépenses d'investissement		19 102,50

Article	Libellé	CA 2020
28131	Construction bâtiment	2 022,05
28135	Réseaux	10 500,75
28153	Installations à caractère spécifique	3 071,55
001	Excédent d'investissement reporté	9 585,08
Total des recettes d'investissement		25 179,43

M. Darracq souligne qu'il a posé une question plus tôt concernant les consommations de gaz, et que le Maire a répondu que le réseau de chaleur avait eu un problème au démarrage. Or les consommations de gaz du réseau de chaleur sont visiblement en baisse. Il pose des questions précises et souhaiterait des réponses précises.

Monsieur le Maire répond qu'effectivement les dépenses de gaz liées au réseau de chaleur sont en baisse, les hausses dans le budget général doivent concerner la salle polyvalente ou le presbytère.

Le Conseil municipal approuve le compte administratif 2020 du budget réseau de chaleur.

Votes : Pour : 21 (procurations : P. Henrio, P. Le Goff, C. Peron) - Contre : 0 - Abstention : 0

3.2 Approbation du compte de gestion 2020

Le Conseil Municipal, après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- Considérant la régularité des écritures,
- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare, que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Approuve le compte de gestion de l'exercice 2020.

Votes : Pour : 22 (procurations : P. Henrio, P. Le Goff, C. Peron) - Contre : 0 - Abstention : 0

3.3 Affectation des résultats de l'exercice 2020

Monsieur le Maire rappelle que le compte administratif 2020 du budget réseau de chaleur fait apparaître :

Reports

Pour rappel : Excédent reporté de la section d'investissement de l'année 2019 : **9 585,08 €**

Pour rappel : Excédent reporté de la section de fonctionnement de l'année 2019 : **14 003,58 €**

Soldes d'exécution

Un solde d'exécution (Déficit - 001) de la section d'investissement de : **3 508,15 €**

Un solde d'exécution (Excédent - 001) de la section de fonctionnement de : **8 569,98 €**

Restes à réaliser en section d'investissement

En dépense pour un montant de : **0,00 €**

En recette pour un montant de : **0,00 €**

Compte tenu de ces éléments, Monsieur le Maire propose la reprise de ces résultats et l'affectation ci-dessous au budget principal 2021 :

Ligne 001

Excédent d'investissement reporté : **6 076,93 €**

Ligne 002

Excédent de fonctionnement reporté : **22 573,56 €**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte la proposition du Maire.

Votes : Pour : 22 (procurations : P. Henrio, P. Le Goff, C. Peron) - Contre : 0 - Abstention : 0

3.4 Approbation du budget 2021

Monsieur le Maire présente le projet de budget 2021 :

Article	Libellé Article	BP 2021
11	Charges à caractère général	26 800,00
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie, ...)	3 000,00
6068	Matières et fournitures consommables (bois)	23 000,00
611	Sous-traitance générale	800,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 301,00
6215	Personnel affecté par la collectivité de rattachement	1 301,00
Dépenses totales de gestion des services		28 101,00
66	Charges financières	3 236,36
66111	Intérêts réglés à l'échéance	3 000,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	236,36
67	Charges exceptionnelles	200,00
022	Dépenses imprévues	200,00
Total des dépenses réelles		31 537,36
6811	Dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles	15 594,35
023	Virement à la section d'investissement	20 204,88
Total des dépenses d'exploitation		67 336,59

Chapitre /Article	Libellé	BP 2021
701	Ventes de produits finis et intermédiaires	36 585,87
777	Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat	8 177,16
Excédent reporté N-1		22 573,56
Total des recettes d'exploitation		67 336,59

Article	Libellé Article	BP 2021
2031	Frais d'étude	2 600,00
1641	Emprunts en euro	6 100,00
1687	Autres emprunts et dettes	25 000,00
1391	Subv. invest. Inscrites au compte de résultat	8 176,16
Total des dépenses d'investissement		41 876,16

Article	Libellé	BP 2021
28131	Construction bâtiment	2 022,05
28135	Réseaux	10 500,75
28153	Installations à caractère spécifique	3 071,55
001	Excédent d'investissement reporté	6 076,93
021	Virement de la section d'exploitation	20 204,88
Total des recettes d'investissement		41 876,16

Monsieur le Maire explique qu'un coût supplémentaire est à prévoir pour l'achat de bois puisque la Commune souhaite s'approvisionner uniquement en bois criblé et que les tarifs sont plus chers. Le bois criblé comporte moins de fines et de poussières qui finissent par faire des voutes. Nous avons vu les améliorations depuis le début de la saison de chauffe même si cela n'a pas empêché les problèmes techniques. Le prix du bois augmente donc de 33,27 à 38,81 €

HT du Mwh.

M. Darracq se pose des questions sur cette augmentation de 16% du prix. Il demande si la municipalité a recherché d'autres solutions d'approvisionnement ?

Monsieur le Maire répond que l'intérêt du projet repose sur un approvisionnement local du bois, qui permet de participer au développement de la SCIC. Il y a sûrement moins cher ailleurs, mais 3000 € de plus ce n'est pas grand-chose par rapport aux problèmes de maintenance, de livraison et de combustion. Il y a beaucoup moins de poussières même si l'on a eu des problèmes avec la vis d'approvisionnement.

M. Darracq souligne que le Maire ne fait pas l'effort de chercher ailleurs et de négocier alors que c'est possible. Par exemple à Scaër il y a un groupement forestier qui fournit du bois. Mais il faut se renseigner, comparer les coûts. Seulement vous ne cherchez pas.

M. Lozachmeur précise que les fines n'ont rien à voir avec le problème de combustion mais avec le problème de voute dans le silo c'est pourquoi ils avaient demandé du bois criblé.

Monsieur le Maire redit son intérêt pour un approvisionnement local. Mais il fera les comparaisons.

Le Conseil municipal approuve le budget primitif 2021 du budget réseau de chaleur.

Votes : Pour : 19 (procurations : P. Henrio, P. Le Goff, C. Peron) - Contre : 0 - Abstention : 3 (G. Darracq, S. Escolan, G. Lozachmeur)

3.5 Participation 2021 au budget général

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le budget annexe réseau de chaleur doit verser une participation au budget général au titre de l'intervention du personnel communal dans la gestion de ce service et qu'elle s'établit comme suit :

Agent	Missions	Temps / Coûts annuels
Emmanuelle Arzul Grade : Rédacteur	Directrice de la régie	10 h 267 €
Laurie Flesch Grade : Rédacteur	Agent comptable	5 h 137 €
Hervé Herlédan Grade : Technicien	Responsable technique	10 h 260 €
Christian Maho Grade : Adjoint technique	Agent de surveillance et d'entretien	30 h 637 €
Total		1 301 €

M. Darracq souligne qu'une délibération adoptée en octobre dernier fixait le coût des travaux en régie à 24,13 € en se basant sur le salaire des agents susceptibles de réaliser ces travaux. Or cela ne correspond pas au salaire indiqué dans le tableau ci-dessus pour Christian Maho.

Mme Arzul répond que le calcul du coût des travaux en régie est basé sur les salaires de plusieurs agents des services techniques et pas uniquement sur celui du responsable des bâtiments, d'où la différence.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer la participation du budget annexe réseau de chaleur à 1 301 € pour l'année 2021.

Votes : Pour : 22 (procurations : P. Henrio, P. Le Goff, C. Peron) - Contre : 0 - Abstention : 0

4. Tarifs de la régie Réseau de chaleur au 1er janvier 2021

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal les tarifs appliqués par le régie Réseau de chaleur pour la distribution de chaleur à la Commune de Mellac et à Finistère Habitat pour les logements situés Résidence d'Irlande à Mellac :

Termes	Valeur au 31.12.2020
R1 (en €HT/MWh) - Consommation	37,33 €
R2 (en €HT / kw) - Abonnement	62,64 €

L'article 18 du règlement de service adopté le 5 juillet 2018 prévoit que « Pour tenir compte de l'évolution des conditions économiques et techniques et pour s'assurer que les formules d'indexation sont bien représentatives des coûts réels, les termes R1 et R2 pourront être révisés chaque année au 1er janvier par délibération du Conseil municipal ».

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'adopter les nouveaux tarifs ci-dessous pour une application à compter du 1^{er} janvier 2021 :

Termes	Valeur au 01.01.2021
R1 (en €HT/MWh) - Consommation	37,33 €
R2 (en €HT / kw) - Abonnement	58,27 €

Effectivement, monsieur le Maire explique que la part abonnement est calculée sur les frais fixes supportés par le réseau de chaleur tels que les amortissements, les remboursements d'emprunt, et qu'ils sont répartis entre la Commune et Finistère Habitat selon les puissances calculées dans l'étude d'opportunité. La vente de produits au budget 2021 est revue à la baisse et permet d'ajuster en conséquence les tarifs.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte les tarifs proposés ci-dessus à compter du 1^{er} janvier 2021.

Votes : Pour : 22 (procurations : P. Henrio, P. Le Goff, C. Peron) - Contre : 0 - Abstention : 0

5. Implantation d'un relais Orange sur terrain communal

Monsieur le Maire explique le projet d'implantation d'une antenne relais par la société Orange sur un terrain communal situé à la Halte. Nous avons organisé une réunion avec les riverains pendant laquelle le représentant d'Orange a répondu aux questions. Il y a eu de bonnes discussions, les personnes présentes ont pu faire part de leurs interrogations. A présent il faut adopter le bail pour une implantation derrière le bâtiment de la salle de billard. Cette antenne fera 30 mètres de haut. Il y en a une à Bannalec et finalement elle s'intègre bien au paysage. Nombreuses sont les demandes pour un réseau de meilleure qualité sur la commune. Certains riverains craignent les ondes ou bien la dévalorisation de leur maison.

Mme Rozeau explique être contre ce projet d'antenne car elle considère que les études d'impacts ne sont pas unanimes quant aux risques pour la santé. C'est pourquoi il est difficile de savoir où est la vérité et de se positionner. Son choix est donc motivé par l'aspect santé et par mesure de précaution elle votera contre.

Monsieur le Maire répond que les riverains se posent également beaucoup de questions, lui-même ne détient pas la vérité. Il s'appuie sur les études existantes. Oui il y aura des ondes supplémentaires, mais c'est la loi qui l'impose afin de couvrir l'ensemble du territoire et surtout les voies ferrées. Il encourage Mme Rozeau à utiliser le Cerfa de demande de mesure d'exposition aux champs électromagnétiques pour mesurer les expositions avant et après, il va le faire également comme cela ils disposeront de données complémentaires.

M. Darracq est lui-même dépourvu d'informations sur le plan médical et écologique pour se faire un avis. Il demande sur quel indice se calcul l'augmentation de 1% du loyer annuel ?

Monsieur le Maire répond qu'Orange a fourni un contrat de bail type. Il précise par ailleurs que le loyer indiqué initialement a été revu à la hausse par Orange qui propose désormais 2200 € au lieu de 1500 €. Ce loyer sera augmenté de manière automatique de 1% chaque année.

Mme Escolan se souvient de la présentation faite en commission. Si l'objectif est de couvrir la voie ferrée, les schémas indiquaient davantage de réseau au nord du bourg. Elle souhaite un sursis à statuer sur ce projet dans l'attente d'avoir davantage de réponses et en vue d'impliquer plus largement la population et pas seulement les proches riverains. Il faut des informations plus claires et précises.

Monsieur le Maire rappelle que M. Ibero a été clair sur le sujet, les sondes ne s'arrêtent pas au rayon tracé sur la carte. Elles vont au-delà, mais de manière dégressive. Les riverains de Kergall n'ont pas un bon réseau et ces améliorations sont attendues. Il y aura par ailleurs une autre antenne installée entre Mellac et Bannalec. Dès le départ j'ai souhaité associer les riverains et le périmètre choisis est déjà assez large. Il faut savoir qu'il y a des antennes dans les communes environnantes comme à Baye ou Querrien.

Mme Escolan rejoint Mme Rozeau sur ses interrogations. Elle est bien consciente que les ondes ne s'arrêtent pas au trait sur le dessin, mais c'est justement pour cela que les habitants du bourg par exemple auraient pu participer à ces échanges. Or ils n'ont pas été conviés même s'ils sont concernés.

Monsieur le Maire est d'accord mais il fallait définir un périmètre. Des habitants du Trévoux sont plus près que les habitants du bourg de Mellac. Il fallait que ce soient les riverains les plus proches et les plus impactés qui s'expriment. Ils ont été entendus. Ils ont pu aborder les questions de santé mais aussi des questions plus techniques. Il y a des questions qui restent sans réponse, il en est conscient, mais il espère que cette antenne apportera un réseau de meilleure qualité. Tout le monde est content de pouvoir téléphoner mais cela ne se fait pas sans rien. Monsieur le Maire invite les personnes intéressées à aller voir l'antenne de Bannalec.

Mme Escolan réaffirme son souhait de sursoir, puisque le montant du loyer a changé, la présentation de la société Orange était approximative et la population n'a pas été concertée.

Mme Bihannic comprend les arguments de Mme Escolan, toutefois elle craint que si la Commune ne laisse trop trainer ce projet, Orange se retourne vers un terrain privé pour y installer son antenne. Donc il y a eu une réunion avec Orange qui est venu à la demande de la mairie. Il n'y a pas eu beaucoup d'avis négatifs, donc elle n'est pas d'accord avec la demande de Mme Escolan.

M. Lescoat rappelle l'importance des communications dans nos vies et l'envie de vouloir toujours plus. C'est vrai qu'il y a des interrogations pour la santé des enfants, mais où est la limite ? Effectivement Orange peut très bien s'installer sur un terrain privé et la Commune n'aurait rien à dire. Donc Mellac Autrement est plutôt favorable à l'implantation de cette antenne même s'ils comprennent toutes les interrogations.

Mme Nigen ajoute que lors de la réunion avec Orange, ce dernier a spécifié qu'au niveau communal, le Maire n'a pas le pouvoir de décision. Donc avec ou sans la municipalité, le projet sera réalisé. Il se serait retourné vers un privé, avec le risque que l'endroit soit moins adapté et un loyer perdu pour la Commune. Mais effectivement, Orange n'a pas donné de cartographie exacte des ondes.

M. Darracq ne partage pas l'idée que cela s'intègre bien dans le paysage et met en garde puisque dans peu de temps la 5G sera installée grâce à cette antenne sans que l'on soit concertés. Donc c'est important de le faire en amont, ce qui n'est pas le cas ici.

M. Werner partage les réflexions avancées par M. Darracq et explique qu'il ne savait pas comment voter ce soir. Mais si la 5g arrive après alors la meilleure implantation est sur un terrain public. Et donc, de ce point de vue-là, il votera pour ce projet.

M. Darracq explique que Mellac plus loin va s'abstenir compte-tenu de toutes ces interrogations. L'hypothèse d'un terrain privé a-t-elle seulement été envisagée ? Sinon pourquoi le bail serait négociable et passerait à 2200 € ?

Monsieur le Maire répond que l'objectif est de couvrir la voie ferrée donc le site de La Halte s'y prête bien. Il y a des antennes partout et on finit par les oublier. La question de la 5G se posera mais il y a du temps avant cela.

Monsieur le Maire propose de passer au vote et de l'autoriser à signer la convention à intervenir avec Orange.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Accepte** les termes du bail,
- **Donne pouvoir** à Monsieur le Maire pour signer ledit bail et tout document à intervenir.

Votes : Pour : 18 (procurations : P. Henrio, P. Le Goff, C. Peron) - Contre : 1(A. Rozeau) - Abstention : 3 (G. Darracq, S. Escolan, G. Lozachmeur)

6. Désignation d'un référent « formation des élus »

Madame Le Crann rappelle que Quimperlé Communauté a la compétence en matière de formation pour les 342 élus du territoire, ce qui est unique en Bretagne. L'objectif est de désigner un référent par commune afin de faire remonter les demandes. Mme Le Crann rappelle qu'au précédent mandat elle était déléguée à la formation des élus, et propose ainsi de poursuivre sa mission.

M. Darracq pense que l'on pourrait faire un autre choix pour changer et propose que Mme Bihannic soit référente. En tant qu'adjointe au personnel communal elle s'occupe des formations et l'on peut considérer que les élus en font partie.

Mme Bihannic répond que c'est logique, or Mme Le Crann a une bonne connaissance du sujet, elle officie à Quimperlé Communauté et connaît bien le monde de la formation donc elle est légitime.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de désigner Mme Nolwenn Le Crann.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, désigne Mme **Nolwenn Le Crann**, en qualité de référente de la Commune de Mellac pour « **la formation des élus** » auprès de Quimperlé Communauté.

Votes : Pour : 19 (procurations : P. Henrio, P. Le Goff, C. Peron) - Contre : 3(G. Darracq, S. Escolan, G. Lozachmeur) - Abstention : 0

7. Redénomination rue Nelson Mandela

Mme Le Crann rappelle aux membres de l'assemblée que le Conseil municipal a décidé de la dénomination de la rue Nelson Mandela à Kervidanou 3 en 2014. Elle explique qu'il existe également une rue dénommée Nelson Mandela à Quimperlé située à proximité de la zone commerciale de Kergoaler, et que les entreprises domiciliées rue Nelson Mandela à Mellac connaissent des difficultés dues à cette situation.

La commission a statué sur 3 noms et il convient à présent d'en choisir un. Choisir un personnage connu reste cohérent avec les autres noms de la zone. Nous souhaitons un personnage féminin pour promouvoir l'égalité dans l'espace public.

Rappel des 3 noms retenus par la commission :

- **Gisèle Halimi** (que la commission avait placé en tête) : est une avocate, militante féministe et femme politique franco-tunisienne née le 27 juillet 1927 à La Goulette en Tunisie et décédée le 28 juillet 2020 à Paris. Elle défend à partir des années 1950 des militants de l'indépendance de l'Algérie, dont notamment des membres du Front de libération nationale. À partir de l'année 1960, elle assure la défense de l'activiste et militante Djamilia Boupacha, en détention, par des soldats français. Aux côtés de Simone de Beauvoir, elle médiatise ce procès afin de mettre en lumière les méthodes de l'Armée française au moment de la guerre d'Algérie. Figure du féminisme en France, elle est la seule avocate signataire du « manifeste des 343 » de 1971 réunissant des femmes qui déclarent avoir déjà avorté et réclament le libre accès à l'avortement, alors réprimé en France. Elle fondera le mouvement Choisir la cause des femmes et occupera des fonctions à l'Unesco.
- **Françoise Elie**, est une épicière et résistante française, née à Fougères en Bretagne le 16 septembre 1906, décédée le 14 juillet 1968. Elle épouse en 1927 François Élie. Ils s'établissent comme épiciers près de Saint-Malo, puis à Rennes. Ils y gèrent l'épicerie de la place du Calvaire, mais François Élie meurt de la tuberculose en juillet 1939 ; Françoise Élie se retrouve veuve à 33 ans avec deux enfants. La Seconde Guerre mondiale est déclenchée, suivie de l'Occupation allemande. Elle rejoint le réseau Défense de la France et participe à la Résistance contre les occupants. Elle cache chez elle des tracts, des journaux clandestins, et même des armes. Françoise Élie intègre aussi le réseau Bordeaux-Loupiac et sert de « boîte aux lettres » à ce réseau d'évasion et d'exfiltration de parachutistes anglais et américains. Cela lui vaudra de recevoir la médaille de la liberté par le gouvernement américain. Mais le réseau est infiltré, et elle est arrêtée le 3 mai 1944. Elle est déportée vers l'Allemagne, en direction du camp de concentration de Ravensbrück. Libérée en 1945, son organisme restera très affaibli et elle meurt à 62 ans.
- **Angela Duval** née le 3 avril 1905 au Vieux-Marché, près de Plouaret et décédée le 7 novembre 1981, est une poétesse bretonne. Elle est la fille unique d'une famille de cultivateurs, et avait repris la ferme. Seule, car elle était restée célibataire (à cause de son refus de suivre l'homme qu'elle aurait aimé). C'est une paysanne pauvre et simple qui écrit ses poèmes après sa rude journée de travail aux champs sur un cahier d'écolière dans sa petite maison. En 1930 elle décide de s'adresser à des revues en langue bretonne ce qui a été cité comme remarquable. Elle s'était fait connaître du public français par l'émission d'André Voisin Les Conteurs, en 1971. Ses œuvres complètes ont paru en 2000. Tirées en 1000 exemplaires et rapidement épuisées, elles ont été rééditées en 2005, à l'occasion du centième anniversaire de sa naissance.

Résultats du vote à main levée :

- Gisèle Halimi : 8 voix
- Françoise Elie : 11 voix
- Angela Duval : 3 voix

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de renommer la rue Nelson Mandela

cadastrée ZD 206, la rue Françoise ELIE.

Votes : Pour : 22 (procurations : P. Henrio, P. Le Goff, C. Peron) - Contre : 0 - Abstention : 0

8. Questions diverses

Monsieur le Maire commence par la question de Mme Milovanovich : on en est-on dans la campagne de vaccination ? Pour l'instant ce sont les plus de 75 ans qui sont concernés et cela représente environ 6000 personnes sur le territoire de QC. Il y a 240 doses disponibles par semaine, 120 pour une première vaccination et 120 pour la seconde injection. De nouveaux créneaux sont ouverts chaque mardi après-midi et s'il n'y en a plus de disponible il faut attendre le mardi suivant. Mellac a obtenu 4 places pour mercredi prochain. Il faut faire preuve de patience et ça va venir au fur et à mesure. Il y a de l'inquiétude chez certaines personnes et beaucoup de questions. Certaines personnes âgées sont déjà vaccinées, certaines ont rendez-vous pour fin mars et d'autres hésitent encore à le faire. Donc il faut bien communiquer et être patient.

Question de Mme Le Cunff sur l'implantation de l'antenne Orange, monsieur le Maire n'y revient pas car une présentation en a déjà été faite.

Question de M. et Mme Yhuel concernant les problèmes de la VC7, des courses de motos dans le lotissement et l'éclairage public. Concernant l'éclairage public, effectivement à certains endroits il n'y en a pas et on nous le demande. Cependant nous connaissons l'impact que cela peut avoir et si nous voulons prendre notre part contre le réchauffement climatique il ne faut pas trop le développer, sans compter le coût d'entretien qui n'est pas négligeable. C'est difficile de dire non mais là il n'y en aura pas, même si nous sommes attentifs à la sécurité des enfants. Donc on réfléchira à des solutions. Concernant la VC7, il y a eu un épisode difficile. Cela a nécessité une intervention délicate des services techniques pour faire des rustines en attendant d'étudier le devenir de cette route qui se dégrade énormément mais sur laquelle le trafic augmente de plus en plus. Le passage des poids-lourds devient problématique car la route est fortement dégradée et là le gel l'a mis en exergue. La Colas a été interpellée et ils reviendront vers nous au printemps car on ne peut rien faire en cette saison. Monsieur le Maire précise avoir écrit à Quimperlé Communauté et à la Ville de Quimperlé pour rappeler le poids de cette route pour la Commune de Mellac et le nombre de camions qui y passent. Il souhaite remettre cette question sur la table dans le cadre du pacte fiscal et financier. Les discussions avec le Département depuis plusieurs années ne permettent pas d'aboutir à une solution. Une rencontre est prévue prochainement avec les services techniques de Quimperlé car il y a une usure également de leur côté.

Monsieur le Maire poursuit avec les questions de Mme Kermabon concernant les barrières devant l'école, les crottes de chien et un problème de fumée dans le lotissement de l'OPAC. Concernant les barrières installées sur les parkings devant l'école, il faut savoir que l'on est en urgence attentat dans le Plan Vigipirate et que les stationnements aux abords des écoles sont donc interdits. Par ailleurs avec la crise sanitaire il faut éviter les attroupements et respecter les distances de sécurité. Les parents n'entrent donc plus dans l'école et la Directrice souhaite que

l'on maintienne cette organisation. D'un autre côté nous comprenons que les riverains aient besoin de stationnements, mais il y a des places de parking au stade et tout autour, même s'il remarque le stationnement sauvage des parents à la Cité d'Irlande par exemple. Concernant les crottes de chiens, monsieur le Maire va faire un énième rappel de civisme pour les propriétaires de chiens qui doivent faire preuve de bon sens. Il y a un endroit au parc Mitterrand prévu à cet effet mais il est peu utilisé. Les chiens doivent être tenus en laisse et les crottes ramassées. Pour ce qui est de l'odeur dans le bâtiment, il faut se rapprocher de l'OPAC car c'est un conflit de voisinage.

M. Lescoat a posé une question sur les serviettes de table à l'école. Les enfants de l'école maternelle ont automatiquement des serviettes à table, par contre pour les primaires elles sont à disposition et chacun doit se servir. Peut-être qu'avec l'installation du self certains enfants ont perdu leurs repères. Il y a quelques années des serviettes en papier étaient distribuées mais avec le nombre d'enfants actuellement se serait une catastrophe écologique. Donc elles sont en libre-service mais peut-être que certains enfants ne les ont pas trouvées, nous allons faire en sorte de mieux communiquer là-dessus.

Question de M. Perron sur le futur stationnement à Ty-Bodel. Comment envisageons-nous le réaménagement du parking après les travaux de la maison médicale et est-ce que des places pourraient être réservées pour les riverains ? Effectivement, les travaux de la maison médicale avancent, le bardage est monté. Une fois les travaux finis, il faudra réaménager le parking pour accueillir le maximum de personnes tout en pensant aux résidents. Tout l'espace n'appartient pas à la Commune, comme par exemple derrière le complexe. Le cabinet Le Bihan a été mandaté pour tracer une perspective et intégrer l'accès au futur lotissement, mais aussi le marché hebdomadaire. Il faut récupérer des places. Donc le réaménagement oui, mais pas de places réservées pour les résidents.

Monsieur le Maire donne la parole à M. Darracq pour une question orale : une élue de la majorité aurait sollicité des agents communaux pour que ces derniers effectuent des travaux de rénovation au sein de son logement. Face à une telle situation, M. Darracq demande des explications.

Monsieur le Maire répond qu'il a été averti de cette situation mais dans une vie il y a des paroles comme cela qui n'ont pas lieu d'être. Il a rappelé à tous la déontologie et surtout avant que quelque chose n'ait eu lieu. On ne demande rien aux agents de la Commune et on ne touche pas d'argent liquide. Il y a eu un recadrage de l'équipe et l'affaire est close.

M. Darracq demande si la DGS peut expliquer quelle procédure administrative a été appliquée suite à ces faits.

Monsieur le Maire répond que la DGS l'a averti immédiatement, qu'il a donc recadré toute son équipe, leur a dit de faire attention à ce genre d'erreur et il a redescendu l'information à la DGS et au responsable des services techniques.

M. Darracq « Nous prenons note de votre réponse et chacun comprendra que cette situation nous interroge. En effet, le 4 juillet dernier, nous avons voté, à l'unanimité, la charte de l' élu local, qui est issue de la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015. Cette charte comporte 7 points, dans lesquels il est question de dignité, de probité et d'intégrité. Il est également question d'intérêt

général et pas d'intérêt personnel. D'utilisation des ressources mises à disposition pour l'exercice du mandat, et pas à d'autres fins. Si nous avons demandé à ajouter cette question à l'ordre du jour, c'est que l'absence d'application de cette charte par une des élus de la majorité nous indigne. Pour que tous les élus aient la même information, voici ce qui nous a été rapporté au sujet de cette situation : le lundi 25 janvier dernier, en fin de matinée, des agents communaux étaient affairés sur le chantier du boulodrome. L'adjointe aux solidarités s'est présentée sur place. Après quelques échanges de politesse d'usage, elle a indiqué aux agents qu'elle était à la recherche de personnes pour effectuer des travaux dans la nouvelle habitation qu'elle venait d'acquérir. Ces travaux devaient être réalisés très rapidement. Elle aurait alors demandé aux agents s'ils pouvaient venir à son domicile et effectuer les travaux de pose de plaque de plâtre dans sa cuisine. Elle leur aurait proposé de le faire contre rémunération. En l'espèce, nous sommes face à 2 cas de figure :

- Soit il s'agit de proposition de travail dissimulé, dans l'hypothèse où les agents étaient venus sur leur temps personnel.
- Soit il s'agit d'une tentative de prise illégale d'intérêt si jamais les agents avaient effectué les travaux sur leur temps de travail, temps pendant lequel ils sont censés être à disposition de la collectivité.

Dans les deux cas, cela est répréhensible par la loi. Être une élue, madame, c'est être au service de la collectivité, et certainement pas être là pour se servir. Être élu, c'est faire preuve de probité, c'est être respectueux du mandat que les mellacois.es nous ont confié. Une telle attitude entache la fonction d'élu. On regrette le désamour, la défiance des citoyens pour les élus, mais un tel comportement ne fera que renforcer ce sentiment. Par ailleurs, comment vos collègues vont-ils pouvoir continuer à travailler avec vous, dans un climat de confiance ? Enfin nous regrettons l'absence d'action significative du Maire qui n'a sans doute pas pris la mesure de la gravité de la situation. Être à la tête d'une commune implique probité et exemplarité. Votre positionnement, Monsieur le Maire, et notamment votre absence de réaction, laisse à penser que vous cherchez à couvrir les agissements de votre adjointe. Par conséquent, devant la gravité de ces faits nous demandons de la part de l'élue concernée une démission de sa délégation d'adjointe, mais aussi de son mandat de conseillère municipale. »

Monsieur le Maire répond qu'il souhaitait maintenir une bonne ambiance dans le travail et ne pas s'abaisser à cela. Il avait prévenu qu'il commettrait des erreurs. Pour ce qui est de sa probité et de son exemplarité il ne l'est pas mais pour ce qui est de continuer à travailler avec Céline, il continuera car elle est bien où elle est. Elle remplit ses fonctions et a de beaux projets. Elle est soutenue par le groupe. Il y a eu une erreur morale, il a traité la question morale et le sujet est clos. Il y a des questions qui pourront se poser parfois, mais s'attaquer les uns les autres ce n'est pas envisageable. Il veut défendre les agents et les membres de l'équipe. La question a été traitée, c'est terminé. On apprend de nos erreurs et la solidité de l'équipe ne sera pas remise en cause pour cela. Il y a eu une erreur morale, elle a été traitée, on en a parlé et le sujet est clos.

M. Lozachmeur prend la parole : « Monsieur Le Maire, à la connaissance des faits ma position d'élu a été heurtée. Être élu est une fierté, un honneur, mais surtout un devoir, une grande responsabilité. Être élu, c'est être au service de la population, représenter le citoyen en agissant en toute humilité pour l'intérêt public avec désintéressement. J'ai derrière moi, deux mandats d'élu, dont le dernier comme adjoint. A aucun moment je n'ai imaginé utiliser ma fonction à

des fins personnelles. Monsieur Le Maire, avez-vous conscience des conséquences de la démarche de votre adjointe ? Apparemment pas. Ce qui m'interpelle et m'inquiète au plus haut point. En tant que premier magistrat de la commune, c'est à vous de veiller au bon déroulement des règles établies. Visiblement vous passez ce fait en dérision. Entre vouloir être Maire et être élu Maire il y a un fossé, de toute évidence vous ne mesurez pas l'ampleur de votre tâche. Madame l'adjointe, 8 mois, il vous a fallu seulement 8 mois pour que vous bafouiez la charte de l'élu local. Avec ce dérapage, vous nous avez mis, nous aussi, l'ensemble du conseil municipal, dans une situation très inconfortable auprès des Mellacois. J'espère que vous prenez acte de la gravité de votre démarche. Quelle image vous donnez de l'élu. Vous avez martelé que vous étiez sérieux avec une équipe sérieuse et au travail. Votre chemin s'est fortement dégradé. »

Monsieur le Maire répond que le costume est peut-être trop grand, ou trop court ce qui lui arrive plus souvent. Il veut bien l'entendre mais ils n'en restent pas moins des êtres humains. Il avait prévenu qu'il commettrait des erreurs. Il ne va pas faire comme les politiciens. Il redonne son entière confiance à Céline Le Guen. Il sait que cette affaire va être étalée en place publique, avec insistance. Avec cette attitude, nous sommes tous perdants. Quand on n'a pas gagné on est amer, on veut abattre les gens. Il ne souhaite pas arriver à des extrêmes. Chacun essaie d'être à la hauteur de ce qu'il fait. Peut-être cela pourra aussi lui arriver un jour. Mais pour l'instant il porte le costume avec cette équipe ci.

Mme Escolan ajoute qu'il ne s'agit pas d'une maladresse mais d'une faute répréhensible par la loi. Voici 3 points sur lesquels elle souhaite interpeler :

A madame l'adjointe aux solidarités, ce sont ces valeurs que vous représentez via l'écharpe tricolore d'adjointe au Maire que vous portez. Votre rôle était de protéger les plus vulnérables, mais quelle image donnez-vous ? Vous aviez un devoir d'exemplarité, et vous avez failli. A vos collègues maintenant, voici ce sur quoi je veux attirer votre attention : vous aussi êtes des personnages publics, et comme nous tous élus, adjoints ou conseillers municipaux, de la majorité ou de l'opposition, vous avez une responsabilité vis-à-vis de la population mellacoise, de vos électeurs et même ceux qui n'ont pas voté pour vous. Ne rien dire, c'est soutenir, c'est cautionner ces agissements.

Au Maire enfin : vous avez déclaré dans votre profession de foi : « c'est avec le sens profond du commun et du collectif que je veux nous engager pour ces 6 prochaines années. Je défendrai avec acharnement l'intérêt général et l'intérêt des mellacois ». Les intentions c'est bien, place à l'action désormais. Prouvez que vous servez l'intérêt général et celui des Mellacois et positionnez-vous fermement sur cette affaire. Solidarités, action sociale, se sont ses valeurs que vous représentées, quelle image donnez-vous de l'exemplarité.

Monsieur le Maire répond que Mme Le Guen est la plus à même de traiter les questions de solidarités sur la commune, elle débute, elle débarque, elle propose un projet fort intéressant, je m'associe aux erreurs, on fait du mieux que l'on peut. J'ai fait ce que j'estimais faire. Tirer sur l'ambulance n'est pas quelque chose que je cautionne. On vous a rapporté des propos, on verra ce que l'on en fera. Cette erreur commise est traitée et bien traitée. Rien de délictueux n'a été commis. Par exemple Pascal Nigen nous signalait l'autre jour une carcasse de voiture dans un champ. Or c'est une propriété privée les agents ne peuvent pas intervenir chez un privé. Il y des cas comme cela qui sont limites et il faut faire attention à la déontologie.

M. Lescoat s'exprime en tant eu chef de fil de Mellac Autrement. Pour leur part ils découvrent cette affaire ce soir. Ils n'ont pas entendu parler de cela avant. Pour lui et son équipe il est difficile de mettre quelqu'un au pilori ce soir. Il ne veut pas s'appuyer sur des on-dit ou des ragots. Donc il n'accusera pas l'adjointe aux affaires sociales ce soir. Il veut faire avancer la commune, le territoire, et il va creuser cette histoire. Mais bien sûr cela va se savoir dans toute la commune, il ne faut pas accuser les oppositions de mettre cela sur la table. Ce soir ce n'est pas Mellac Autrement qui va mettre de l'huile sur le feu. Aujourd'hui lorsque l'on s'engage en tant qu'élus on doit être conscient que l'on est observé, il faut être prudent, et les citoyens ne font pas toujours la différence entre majorité et opposition et on va tous être mis dans le même panier. Donc il faut prendre la mesure de ses actes. Mais monsieur le Maire vous êtes le chef d'orchestre. Quand on s'engage et que l'on arrive aux manettes il faut être prêt, et préparer son équipe surtout lorsque l'on a un portefeuille aussi important que celui de la solidarité. En tant que nouveaux élus il faut être préparés et irréprochables pour pas être à la merci d'affaires qui peuvent sortir sur la place publique. Nous sommes là pour faire avancer notre commune et notre territoire. En rentrant à la maison ce soir nous n'allons pas être à l'aise, si l'on s'est engagé c'est pour les mellacois. Quelle image donne l'équipe municipale depuis ½ heure ? Des services sont demandés aux agents ! Que découvre-t-on ce soir. En tant qu'élus je suis mal à l'aise de découvrir cette affaire et les mellacois vont vraiment se demander ce qu'il se passe à Mellac.

Monsieur le Maire répond qu'il n'a peut-être pas assez épaulé Mme Le Guen mais qu'ils vont la soutenir tous ensemble dans son travail.

M. Darracq ajoute que ça ne l'amuse absolument pas de raconter cette histoire ce soir. Cette histoire circule déjà dans le bourg. Si monsieur le Maire n'en parle pas c'est le rôle des élus de l'opposition de s'en charger. Ce n'est pas une erreur qui a été commise, c'est une faute d'ordre pénal. S'il avait été maire, il aurait pris son adjoint entre quatre yeux et lui aurait demandé de démissionner.

Monsieur le Maire répond que c'est ce qui fait la différence entre eux. Sa position est très claire là-dessus. Il n'a pas de cas de conscience. L'erreur a été commise mais recadrée avant qu'il n'y ait quoi que ce soit de délictueux qui soit commis.

Monsieur le Maire poursuit avec la question de M. Moisan : l'école va-t-elle s'agrandir ? Un préau va-t-il être construit ? Monsieur le Maire répond que toutes les possibilités sont étudiées. M. Moisan pose également la question du port du masque sur la cour. Monsieur le Maire veut rendre hommage aux petits qui portent le masque toute la journée et ne l'enlève que pour manger. Les mesures risquent de durer encore.

M. Moisan a aussi des questions sur la vitesse, Monsieur le Maire précise qu'ils vont essayer de faire ce qu'il faut.

Monsieur le Maire poursuit par une question sur les impôts : il n'y aura pas de hausse d'impôt. M. Moisan a également demandé si la Commune a pensé à d'autres moyens d'échanges pour communiquer hormis les réseaux sociaux. Monsieur le Maire répond que c'est à l'étude.

Monsieur le Maire répond à la question de Mme Hamel et M. Le Teuff concernant le quartier de Kergall. Il précise qu'il ne va pas y avoir de nouveaux travaux. Il s'agit d'investissements lourds pour sécuriser les abords et c'est impossible en campagne.

Monsieur le Maire lit la question du collectif Mellac en transition : « La confiance citoyenne envers nos institutions et notre démocratie s'étiolent au fur à mesure des années. Il nous semble primordial de continuer à insérer dans l'ordre du jour des conseils municipaux un temps de parole libre pour les citoyens. Comptez-vous inscrire définitivement ce temps sans que cela soit optionnel ? Quels sont vos projets pour améliorer la démocratie dans notre commune ? Il est urgent d'inventer un autre modèle. Les cahiers de doléances ne suffisent plus.

Autre question : quels sont vos projets dans les mois à venir pour réduire l'empreinte carbone de Mellac ? »

Monsieur le Maire répond que le ¼ d'heure citoyen avait été retiré car les contraintes ne permettaient pas de le maintenir. Ce soir il y a beaucoup de courriers. Améliorer la vie démocratique, nous le faisons. Avant d'aborder les questions personnelles il y a beaucoup de projets en commun. C'est important de participer à la vie locale et il est preneur de personnes qui viendraient débattre et comprendre les enjeux globaux. Il va tenter d'apporter un maximum de solutions à un maximum de personnes. Pour la question de l'emprunte carbone, des choses seront vues au prochain budget. C'est vrai que parfois certains projets sont en contradiction avec cet objectif comme par exemple l'éclairage public.

Monsieur le Maire poursuit avec une question sur les colis de Noël : il précise que l'on fera mieux la prochaine fois. Il préfère ne pas faire état du jugement de valeur figurant dans le mail reçu.

Monsieur le Maire ajoute qu'il a été questionné sur la présence du chapiteau au terrain de foot et précise qu'il sera démonté la semaine prochaine.

Mme Escolan rappelle avant la clôture de la séance que Mellac plus loin a également posé une question sur la vaccination, elle en lit le contenu : depuis le 27 janvier dernier, un centre dédié à la vaccination contre la Covid-19 est opérationnel à Kerjouanneau, sur la commune de Quimperlé. Ce centre s'adresse pour l'instant à un public prioritaire, notamment les personnes âgées de plus de 75 ans. Qu'est-ce qui a été mis en place par la commune, via le centre communal d'action sociale, pour identifier, informer et éventuellement accompagner dans cette démarche les Mellacais concernés ?

Monsieur le Maire répond que la vaccination est une démarche personnelle. La mairie peut inscrire quelques personnes qui prennent contact avec nous. On se tient à la disposition des gens pour les soutenir dans leur démarche.

Mme Escolan précise que cela ne répond pas à la question, elle demande ce qu'a fait la commune ? Elle explique que par mail en date du 12 février, qu'elle a envoyé aux membres élus du CCAS, elle a demandé qu'un courrier soit adressé à l'ensemble des personnes concernées pour les aviser de ce dispositif. Elle a demandé qu'ensuite, les membres élus du CCAS appellent ces personnes pour s'assurer qu'elles ont bien reçu le courrier, qu'elles ont bien compris ce qu'il était possible de faire, et le cas échéant, répondre à leurs questions. Elle a également demandé à l'adjointe aux affaires sociales de préparer un mémo pour que chaque membre élu ait les informations nécessaires afin de répondre aux éventuelles questions.

Nous sommes le 22 février, et il n'y a toujours pas de réponse à cette demande. Pour que l'ensemble du Conseil ait le même degré d'information, il faut savoir qu'un partenariat avec TBK a été mis en place à l'échelle du territoire. L'objectif est de permettre aux personnes dépourvues de moyen de transport de pouvoir se rendre sans difficulté au centre de vaccination. Gratuit mais sur réservation, il était convenu que c'était à chaque mairie d'organiser le transport avec TBK. Force est de constater que la municipalité ne s'est pas saisie de la question, alors que c'est là que la population mellacoise l'attend, et pas au pied des platanes du parvis de l'église. Nous faisons face à une situation sanitaire sans précédent, et protéger les plus vulnérables doit être notre priorité.

Monsieur le Maire redit que l'information passe et circule, que la mairie peut mettre en place plein de choses mais s'il n'y a pas de dose, cela ne sert à rien. Il a rencontré plein de monde. Les personnes qui ont besoin d'un transport seront accompagnées. Il y a des gens qui se débrouillent très bien. Un courrier c'est contre-productif. Des loupés on en aura mais on va faire vacciner tous les mellacois.

La séance est levée à 22h15.